

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	
En exercice :	20
Présents :	20
Absents :	1
Votants :	19
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	1

L'an deux mil dix-sept et le 14 avril à vingt heures.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par
Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2017.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT
Nathalie, PEYSSON Christie, MM. ANGELIER Fabrice, DECROZE Emmanuel, JACOB
Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles,
VUILLEROD René.

Excusés : M. BERNEL Denis donne pouvoir à M. VUILLEROD René.

M. THEVENON Cyril donne pouvoir à M. ANGELIER Fabrice.

M. SPELLANI Clément donne pouvoir à Mme. BRODSKIS Anne.

M. CODEX Joël donne pouvoir à Mme. PEYSSON Christie.

Mme. RAPAUT Christine donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles.

Absents : Mme NARDINI Christèle.

Monsieur RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : Tarif de l'eau et de l'assainissement à partir du 1^{er} Janvier
2017**

Monsieur le Maire,

Invite le Conseil à se prononcer sur la révision des tarifs de vente de l'eau et de
la redevance assainissement pour 2017, fixés pour la dernière fois au 1^{er} janvier 2016,
par délibérations reconduites des communes déléguées de SAINT BOIS et
d'ARBIGNIEU aux tarifs 2015,

Le maire rappelle que pour se mettre conforme à la législation et aux tarifs
minimums définis par l'AGENCE DE L'EAU pour obtentions des subventions pour les
travaux de réparation du réseau d'eau et d'assainissement le coût de l'eau et de
l'assainissement doivent évoluer comme suis :

Tarif SAINT BOIS HT	2016	2017	TVA
Prime fixe eau	85,81 €	60,00 €	5,50%
Abonnement compteur	11,68 €	7,00 €	5,50%
Prix du m3 eau	0,60 €	0,70 €	5,50%
Prime Fixe assainissement	16,36 €	0,00 €	10%
Prix du m3 de l'assainissement	0,40 €	1,00 €	10%

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Tarif ARBIGNIEU HT	2016	2017	TVA
Abonnement compteur	25,00 €	25,00 €	5,50%
Prix du m3 eau	1,48 €	1,45 €	5,50%
Prix du m3 de l'assainissement	1,15 €	1,12 €	10%

Ce tableau ne comprend pas les redevances reversées intégralement à l'AGENCE DE L'EAU pour la « pollution domestique » de 0.29€ HT par m3 d'eau consommée avec une TVA à 5,50% et la redevance « modernisation des réseaux de collecte » de 0.16€ HT d'assainissement facturé avec une TVA à 10%.

Indique que la facture sera établie de façon à ce que l'abonné sache la partie qui revient à la commune et celle que la commune reversera à l'agence de l'eau.

Rappelle que par la délibération du 3 février 2017 que la facturation d'eau et d'assainissement sera faite une fois par an en novembre ;

Propose comme les années précédentes d'accorder une exonération partielle de la redevance assainissement à raison de 15 m3 par Unité de Gros Bétail et Chevaux pour les Exploitations Agricoles et Centres Equestres justifiant d'une activité professionnelle officiellement déclarée.

Compte tenu que par délibérations du 2 février 2016 la commune a décidé d'assujettir le budget de l'Eau et le budget de l'Assainissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, les prix proposés ci-dessus seront soumis à la T.V.A.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins un,
LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la nouvelle tarification de l'eau et de l'assainissement telle que proposée ci-dessus pour 2017.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Mr le Sous-Préfet de Belley, une ampliation sera adressée à Mr le Receveur Municipal.
- Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Charles BERGER.

